

Avis au public

Règlement de circulation à caractère temporaire du 16 novembre 2022

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 16 novembre 2022, le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire à l'occasion du marché de Noël à la rue « Um Kiesel » à Moersdorf, du 3 au 4 décembre 2022.

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Rosport, le <u>1 8 NOV. 2022</u>

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal, contreseing, article 74 de la loi communale

